

RÈGLEMENT ET ATTESTATION SUR L'HONNEUR
BABY DRESSING
08/11/2026

1- Cette manifestation est organisée par l'association **L'arc en ciel**, les bénéfices serviront à l'aménagement de la MAM L'arc en ciel (Cugand).

La tenue d'un registre vide dressing est obligatoire pour la Préfecture. Il y est porté votre nom et votre adresse actuelle, conformément à vos instructions. Ce registre, paraphé par l'autorité communale, peut faire l'objet de vérifications ultérieures. Des contrôles de gendarmerie pouvant également avoir lieu, tout exposant doit donc être en possession de sa carte d'identité. Votre inscription implique que vous êtes assuré en responsabilité civile et que les noms et coordonnées que vous nous avez communiqués sont bien ceux d'une personne majeure présente sur le stand. L'adresse portée sur le registre doit bien correspondre à l'adresse actuelle. (Les enfants mineurs ne peuvent pas tenir de stand, seuls. La présence d'une personne majeure à leur côté est obligatoire)

2- Les inscriptions et l'attribution des emplacements sont enregistrées par ordre chronologique de réception des dossiers complets et signés (modalités, fiche d'inscription, attestation sur l'honneur et règlement), dans la limite des emplacements disponibles. Un accusé de réception adressé par mail vous confirmera votre inscription.

3- Le Baby dressing sera ouvert au public de **9h00 à 14h30**.

Les exposants arrivent à **7h45** pour déballer et s'engagent à ne pas remballer avant **14h15** leurs articles.

4- La vente est réservée exclusivement aux **vêtements 0-12 ans, jeux pour bébés et enfants, articles de puériculture**.

Les prix de vente et tailles des articles doivent être affichés clairement pour les acheteurs.

5- Les objets déballés sont sous l'entière responsabilité de l'exposant.

Aucune réclamation et indemnisation ne pourra être formulée auprès de l'association L'arc en ciel.

6- Les exposants s'engagent à maintenir la propreté de leur emplacement et ce jusqu'au départ.

Chaque exposant reprend ses invendus ou peut en faire don à l'association L'arc en ciel.

7- Sur place vous aurez la possibilité de vous restaurer : snack chaud, chips, gâteaux, boissons.

8- Les exposants s'engagent à respecter ces modalités ainsi que la réglementation liée au vide grenier.

Sauf annulation de l'événement par l'organisateur, cette inscription est définitive et ne peut donner lieu à un remboursement quel qu'en soit le motif.

9- **Ce document doit être signé et retourné par courrier à MAM L'arc en ciel - 3 rue des chaunières 85610 CUGAND.**

Attestation sur l'honneur

Je soussigné(e) _____ né(e) le _____ à _____ et domicilié(e)
au _____, participant non professionnel à la vente au déballage désigné
ci-dessus, déclare sur l'honneur ne pas avoir participé à deux autres manifestations de même nature au
cours de l'année civile.

Je reconnais avoir pris connaissance des modalités et m'engage à les respecter.

Je déclare également sur l'honneur que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagés.

Fait à _____, le _____ Signature :

Informations pour la déclaration à la préfecture :

N° de pièce d'identité : _____

Délivrée le : _____ Par la préfecture : _____